

AVIS D'ENQUETE

COMMUNE de Pully

Conformément à l'art. 24 al. 3 de la loi forestière du 8 mai 2012 (LVLFo), la Direction générale de l'environnement – inspection cantonale des forêts soumet à l'enquête publique :

- **Le plan de constatation de la nature forestière relatif aux parcelles nos 3036, 3047 et 3595**

Les plans peuvent être consultés au Greffe municipal de la commune de Pully (Av. du Prieuré 2, Case postale 63, 1009 PULLY)

du 5 août au 5 septembre 2022

Les observations ou oppositions doivent être déposées auprès du greffe communal ou envoyées à l'adresse suivante : Direction générale de l'environnement, Conservation des forêts, Avenue de Valmont 30b, 1014 Lausanne dans le délai indiqué.

Commettant : **Direction générale de l'environnement**
Direction des ressources et du patrimoine naturels
Inspection cantonale des forêts

Personne responsable : Conservation des forêts, Mme Nathalie Grandjean (021 316 44 22).